



Que faire contre un expert borné?

Par **mady47**, le **09/11/2012 à 19:49**

Bonjour,

Voilà mon problème j'ai eu un incendie le 24 juillet depuis j'ai trouvé un logement pres de chez moi pas du tout adaptée a mon handicap(je le suis a 75%) comme je ne voulais pas m'eloigner de mon quartier a cause de l'ecole pour eviter de les scolariser ailleurs, mais je pensais qu'il y en aurais maximum pour 3 mois mais ca fait deja 4 mois et je suis encore là ,je dois subir une operation et je ne pourrais plus reintegrer ce logement, l'expert me propose une somme derisoire que je ne peux accepter au risque de m'endetter, j'ai pris un contre expert mais rien ne change c'est toujours la même reponse il ne veut même plus me payer le loyer il estime que 4 mois ca suffit?? j'ai affaire a un mur que dois je faire? prendre un tiers expert mais comment faire si je prolonge l'attente pour mon operation au sujet de ce logement inadapté ? aller faire un scandale chez axa? chez l'expert? aidez moi merci

Par **alterego**, le **09/11/2012 à 20:30**

Bonjour,

Ce n'est pas l'agent général chez qui vous irez faire un scandale qui pourra changer quelque chose. Les décisions sont prises à un autre niveau.

Prenez un avocat. Vous devez bien avoir une assurance juridique.

Cordialement

Par **mady47**, le **09/11/2012 à 21:16**

je vais telephoner a l'assurance lundi alors, mais même si ils m'ont pris en charge un contre expert j'aurais droit aussi a un avocat? dsl de ces questions bêtes mais c'est mon premier sinistre de ma vie et j'espère le dernier

Par **Dominique Quali axa**, le **12/11/2012 à 16:22**

Bonjour Mady47,

Je suis Dominique et travaille au sein du service Qualité d'AXA France.

Je regrette les difficultés rencontrées consécutives à l'incident de votre habitation, survenu il y a un peu plus de 3 mois.

Je note que notre service assistance vous a proposé un logement provisoire répondant au mieux à vos souhaits, privilégiant la proximité avec les établissements scolaires de vos enfants.

En vue de la réhabilitation de votre domicile, un expert a été mandaté afin de constater les dégâts, d'évaluer les biens endommagés en tenant compte de leur vétusté, et de vous faire une proposition d'indemnisation.

Cette proposition ne convenant pas, vous avez fait appel à un expert de votre choix afin qu'il effectue une contre expertise.

Toutefois, celle ci semble avoir confirmé la première indemnisation proposée.

Dans ces conditions, vous disposez des moyens de recours suivants:

- soit le recours au Médiateur AXA, en lui adressant une lettre argumentée avec l'ensemble des documents relatifs à votre dossier. Ce dernier rend son avis sous un délai de deux mois.

- soit la désignation d'un expert judiciaire, en procédant à une assignation auprès du Tribunal de Grande Instance, mais ces démarches sont lourdes et contraignantes.

Néanmoins, si j'ai bien compris votre post, vous devez subir prochainement une intervention qui ne vous permettra pas de réintégrer ce logement provisoire, inadapté à votre situation.

Je souhaiterais vous proposer mon aide et examiner votre dossier.

Pour cela , je vous invite à me communiquer vos coordonnées ainsi que votre numéro de contrat via la messagerie privée du forum.

Dès réception, je ne manquerais de revenir vers vous dans les plus brefs délais.

Cordialement

Par **mady47**, le **12/11/2012 à 17:00**

Je viens de vous repondre en messagerie privée avec mon numero de telephone, mais sachez que ce n'est pas axa mais moi toute seule qui ai trouvé ce logement , on ne s'est pas inquietés de savoir si j'en avais trouvé un je vous rassure....et non le contre expert ne confirme pas la proposition bien au contraire il me dis qu'il est malhonnête et que c'est un mur avec qui on ne peut pas discuter et me conseille de faire le siege dans son bureau pour obtenir justice car il estime que je me fais voler mais qu'il ne peut rien pour moi vu le comportement fermé et obtus de ce personnage.

Par **mady47**, le **13/11/2012 à 20:53**

Juste un post pour informer que personne ne m'a appeler de chez axa lol , ca aussi c'est pour la facade? de mieux en mieux.

Par **laurence88**, le **18/11/2012 à 20:50**

et que feriez vous Dominique pour une cliente qui se retrouve sans logement et avec seulement 5000 € d'acompte en 9 mois, presque 10 ? RIEN !

Par **alterego**, le **19/11/2012 à 09:44**

Bonjour,

AXA est dans son rôle à savoir vous faire accepter de grès ou de force l'indemnisation proposée ou, si elle ne vous satisfait pas, vous obliger à engager une procédure longue et coûteuse, ce qui laisse à réfléchir.

A vous d'assumer le vôtre, en prenant conscience que l'assureur a mis la balle dans votre camps et qu'il n'attend que de savoir ce que l'assuré a dans le ventre. Il a le temps et les moyens financiers pour l'user. Actuellement vous agissez de manière stérile. Pour votre assureur vous avez été indemnisée, il est passé à autre chose et vous êtes le cadet de ses soucis.

Vous estimez ne pas avoir été indemnisée comme il se devait, vous consultez un avocat costaud dans la discipline et vous engagez une procédure. Peut-être avez-vous une assurance qui pourrait prendre en charge une partie des honoraires d'avocat et des frais.

Pour engager ce type de procès il ne faut pas se contenter de penser avoir raison, il faut avoir raison, être dans son droit, faute de quoi la déconvenue serait encore plus cruelle.

Ne perdez pas de temps avec les "services qualité" et les "médiateurs" qu'ils vous proposent,

ils n'ont ni pouvoir ni vocation à aller contre la politique de la société.

Ces observations ne concernent pas votre assureur en particulier, mais tous.

Cordialement

Par **mady47**, le **19/11/2012 à 16:55**

Et après les assureurs de plaignent de la fraude aux assurances mais quand on est honnêtes c'est nous qui nous faisons arnaquer par les assureurs ! des voyous et des menteurs , oui je sais ca ne sers a rien de le dire mais je voulais donner mon opinion, allez y arnaquer a tout vent de toute facon ils en font autant, nous vivons dans un monde de voyous

Par **chaber**, le **19/11/2012 à 17:17**

bonjour

Il est regrettable que Dominique R. service qualité d'Axa intervienne sur le forum sans fournir de réponse argumentée depuis le 10 novembre.

Craint-il de recevoir une volée de bois vert?

Si vous avez un rapport de votre expert d'assuré, qui vous est très favorable, il ne faut pas hésiter, comme le fait remarquer justement Alterego.

Informez les organismes de consommateurs, la presse locale. Cela fera une bonne publicité pour AXA, mais également pour les assureurs en général.

Par **chaber**, le **19/11/2012 à 17:20**

Bonjour Laurence88

Il est difficile de vous donner une opinion sur votre problème sans que vous en donniez des précisions.

Par **alterego**, le **19/11/2012 à 18:04**

Mady47 vous ne réglerez jamais votre problème en végétant avec de tels raisonnements.

La fraude aux assurances ne porte pas préjudice aux assureurs comme vous pouvez le penser mais à nous tous les assurés. L'assurance est une technique de la solidarité humaine. Ce sont les assurés honnêtes qui paient pour les tricheurs pas les assureurs. Ils ne nous

indemnisent pas de leurs deniers mais des nôtres.

Quant à ce que vous appelez les arnaques des assureurs elles ne se situent pas là où vous le pensez et ne sont pas évidentes à l'oeil du profane. Se gargariser, sans savoir, de ce que "les assureurs sont des voleurs" équivaut à colporter inutilement un bouteillon.

Avant toute chose, les assurés devraient lire et relire leurs contrats et faire l'effort de les comprendre. Il savent qu'ils sont assurés mais ignorent pourquoi, ignorent leur contenu. C'est bien dommage, s'ils le faisaient ça leur éviterait bien des surprises.

Cordialement